



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 03.2021

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	29	Pour : 29	Contre : 0		

Date de la convocation : 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. M. DUBLIN. Mme FABREGAS. M. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoir(s) : M. BECHENY à Mme ARMENGAUD. Mme OVADIA à Mme PONS. M. TALBOT à M. MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. BECHENY. Mme OVADIA. M. TALBOT.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

**Objet de la délibération : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :
FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DE LISTE**

Exposé :

La commission de délégation de service public (CDSP) est une commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres. La CDSP est une commission spéciale, distincte de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Au regard des délégations de service public existantes sur la commune, il est proposé de créer des commissions de délégation de service public thématiques avec une commission pour le renouvellement de la délégation de service public du cinéma, et une autre pour la fourrière automobile.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant qu'il y a lieu de créer, une commission de délégation de service public par délégation de service public ;

Considérant que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des commissions de délégation de service public du cinéma et de la fourrière automobile de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront préciser pour quelle commission de délégation de service public elles candidatent (cinéma ou fourrière automobile),
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le maire jusqu'au 3 mars 2021, 18h, soit la veille de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210121-21012021_3-DE
Reçu le 27/01/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
27/01/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE